



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2019
À SAINT-PIERRE-DE-BOEUF

PROCÈS-VERBAL

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX - Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Guy FANJAT -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT (<i>pouvoir de M. Alain FANGET</i>), M. Michel FREYCENON -
MALLEVAL :	M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD, Mme Nicole CAMBRESY, M. Jean-Pierre COUSIN, M. Michel DEVRIEUX -
ROISEY :	Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Gérard COGNET.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LUPÉ :	Mme Christine de SAINT-LAURENT -
MACLAS :	M. Alain FANGET (<i>pouvoir à Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT</i>) -
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Guillaume CRISTOFOLI -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
PÉLUSSIN :	Mme Sandy NOGAREDES.

M. Serge RAULT, 1^{er} vice-président en charge de la communication, de la culture, du tourisme et maire de Saint-Pierre-de-Bœuf accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue. Il donne la parole à M. Georges BONNARD, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Valérie PEYSSELON, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'eau, de l'assainissement non collectif, du très haut débit et maire de Vérin est nommée secrétaire de séance.

PROCÈS-VÉRBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le mardi 24 septembre, à Pélussin.

Le conseil communautaire, approuve, le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N°19-10-01 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2024 - DOSSIERS D'ATTRIBUTION D'AIDE COMMUNAUTAIRE PLH2 (2AC2-19-006, 2AC3-19-009, 2AC3-19-010 ET 2AC3-19-011).

M. Charles ZILLIOX, 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et maire de Bessey expose les dossiers suivants :

- [Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH2 - 2AC2-19-006](#)

Dossier d'aide communautaire pour l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap – 107 route des Alouettes à Bessey – Demandeur : Mme Virginie ROLLE - Subvention proposée : 800,00 € Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental n°2 « pour l'amélioration de l'habitat privé » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 480,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 02 octobre 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

- [Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH 2AC3-19-009](#)

Dossier d'aide communautaire contre la précarité énergétique. Réhabilitation « énergétique » d'un logement – 10 route royale à Chavanay – Demandeur : M. Brice GUILLET - Subvention proposée : 750,00 €. L'aide financière de la communauté de communes permet une participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 750,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental n°2 « pour l'amélioration de l'habitat privé » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 340,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 02 octobre 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

- [Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH 2AC3-19-010](#)

Dossier d'aide communautaire contre la précarité énergétique. Réhabilitation « énergétique » d'un logement – Lieu-dit les Aulieux à Vérin – Demandeur : Mme Irène BRUC - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental n°2 « pour l'amélioration de l'habitat privé » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 340,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 02 octobre 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

- [Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH 2AC3-19-011](#)

Dossier d'aide communautaire contre la précarité énergétique. Réhabilitation « énergétique » d'un logement – 147 RD 1086 à Chavanay – Demandeur : M. José-Manuel MACHADO - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental n°2 « pour l'amélioration de l'habitat privé » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 340,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 02 octobre 2019.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution des aides communautaires et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-02 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2024 - CONVENTION ALEC 2019

M. Charles ZILLIOX expose que l'ALEC42 (l'Agence Locale de l'Energie du Département de la Loire) s'engage à mettre en place les actions suivantes dans le cadre de la convention proposée :

Conseiller : accompagnement des publics dans les phases amont du projet

- assurer un conseil auprès des publics. Ce conseil pourra prendre la forme de réponse téléphonique, par mail et sur rendez-vous. Afin d'assurer une bonne qualité de conseil, l'accueil des personnes sur rendez-vous est privilégié,
- élaborer et mettre à disposition des outils, des fiches thématiques et des méthodes (feuille de calcul etc.). Pour compléter les informations transmises lors des permanences téléphoniques, ou dans le cadre de rendez-vous personnalisés, les conseillers info énergie sont amenés à concevoir ou à adapter des outils d'information et d'aide à la décision,
- pour certains projets, le conseil de premier niveau proposé par l'Espace info Energie, pourra conduire à un accompagnement technique et financier réalisé dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique Rénov'actions42 ®.

Convaincre et mobiliser : information et sensibilisation des publics

- favoriser le partage des connaissances en organisant des manifestations ou des actions spécifiques (événements locaux, visites de site, journées « portes ouvertes », conférences etc.),
- favoriser la diffusion des informations,
- répondre aux besoins des différents publics en mettant à leur disposition un centre de ressources facile d'accès et adapté.

Gérer le centre de ressources (brochures d'information, revues, base documentaire etc.)

Promouvoir l'Espace Info Energie

Dans le cadre de ces actions, une permanence mensuelle est organisée tous les seconds jeudis de chaque mois de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h30 à la maison des services. Une convention de partenariat déterminant les modalités de cette convention a déjà été signée entre la CCPR et l'ALEC42.

La CCPR accorde à l'Agence, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 8 857,74 €.

	Financement 2019
Adhésion annuelle	222,00 €
Convention Plateforme Rénovation énergétique TEPOS via SEM	2 920,26 €
Convention générale	1 ^{ère} partie : 4 015,19€ 2 ^{ème} partie : 4 842,55 € Total convention générale: 8 857,74 €
TOTAL	Total 1 ^{ère} partie : 7 157,45 € Total : 12 000,00 € (0,70 € par hab)

Ce versement sera réalisé en deux fois :

- un premier versement de 4 015,19 €. Cette subvention se base sur la moyenne (par habitant) des contributions des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour l'année 2018,
- un second versement de 4 842,55 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention 2019 et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention 2019 et autorise M. le président à signer les documents afférents.

M. Charles ZILLIOX précise que le déficit de l'ALEC 42 pour 2019 va être pris en charge par SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE (SEM).

DÉLIBÉRATION N°19-10-03 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « RIVES NATURE »

M. Charles ZILLIOX expose que le Conseil Communautaire du 25 mars 2019 a validé l'adhésion à la plateforme de biodiversité Rives Nature et désigné un représentant à l'assemblée générale et au conseil d'administration : M. Michel DEVRIEUX.

Cette plateforme a été officiellement créée le 11 septembre 2019 et M. Charles ZILLIOX en a été élu président.

Pour rappel, cette plateforme de la biodiversité nommée Rives Nature est initiée depuis 2016 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) avec le soutien du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP).

Cette structure parapublique, sous maîtrise des collectivités, présente un format partenarial et souple avec une mutualisation des moyens financiers et humains permettant d'accompagner le projet de territoire à travers cinq objectifs :

- développer et animer un observatoire, centre de ressources,
- accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil et en développant la recherche,
- former, sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux,
- communiquer sur la biodiversité et exercer une veille,
- assurer le fonctionnement et l'animation de la structure.

En outre, les services aux adhérents comprennent :

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales et inventaires : PLU(i), cahiers des charges, analyse des offres, suivi,
- le conseil sur le volet biodiversité des contrats de rivière, SAGE, chartes forestières et agricoles,
- l'expertise simplifiée de la biodiversité sur un site de projet et conseils pour une bonne prise en compte,
- le développement d'outils de partage de connaissances (Géonature, etc.) avec l'engagement d'un travail avec le Parc Naturel Régional du Pilat et l'Agence Française de la Biodiversité,
- l'organisation de formations et de visites (sites témoins/retours d'expériences),
- l'apport d'une information centralisée et pédagogique sur la biodiversité des Rives du Rhône,
- la mise en relation avec des experts locaux, les acteurs de la biodiversité (associations, conservatoires, gestionnaires espaces naturels, etc.) et les éducateurs nature.

La gouvernance de la structure est assurée par six collèges permettant de représenter les acteurs du territoire, publics comme privés. L'administration est maîtrisée majoritairement par les collectivités des Rives du Rhône avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner un représentant suppléant à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Mme Christine DELESTRADE est candidate.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la nomination de Mme Christine DELESTRADE en tant que représentante suppléante à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration de RIVES NATURE.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-04 : MAISON DES SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

M. Patrick MÉTRAL, 6^{ème} vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et maire de Chavanay expose que par délibération n°17-03-51 du 27 mars 2017, le conseil communautaire a validé le schéma d'accueil d'entreprise décliné en trois axes :

Axe 1 – aménagement et animation économique territorial,

Axe 2 – accompagnement, mise en réseau et soutien à l'innovation des entreprises,

Axe 3 – communication et promotion territoriale.

Une partie des actions identifiées dans le SAE sont éligibles au programme LEADER. Les actions faisant l'objet d'un financement répondront aux objectifs opérationnels suivant :

- renforcer la politique d'immobilier d'entreprises sur le territoire,
- conforter les réseaux d'entreprises,
- assurer la promotion territoriale.

Ci-dessous les quatre axes de travail éligibles au LEADER :

Opération 2 : proposer une offre en immobilier pour répondre aux besoins des entrepreneurs locaux,

Opération 5 : structurer le tissu d'entreprises du Pilat Rhodanien par la dynamisation du club des entrepreneurs,

Opération 6 : accompagner les entreprises dans leur développement sur des filières innovantes et à la transition numérique,

Opération 9 : Faire connaître notre territoire et ses actions (participation à des salons, etc.).

La demande de subvention porte sur des :

- dépenses de personnel (développeur économique et responsable économique),
- frais de communication et frais annexes liés aux opérations,
- frais d'intervenants extérieurs.

Plan de financement prévisionnel :

Le total des dépenses prévisionnelles du projet est estimé à 124 668,47 € qui serait financé comme suit :

- financements européens (FEADER) de LEADER GAL Pilat : 79 788,00 €,
- autofinancement : 44 880,47 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet et son plan de financement, de solliciter la subvention LEADER et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement, sollicite la subvention LEADER et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-05 : ENVIRONNEMENT - DÉCHETS MÉNAGERS - ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne expose que le comptable public propose d'abandonner des créances pour le budget déchets ménagers.

En effet, des titres de recettes ont été émis. Les poursuites sont infructueuses :

- 28 procès-verbaux de carence (l'huissier s'est rendu au domicile, aucun meuble de valeur), soit 1 894.40 €,
- 104 poursuites sans effet (aucune poursuite n'a abouti), soit 7 191.12 €,
- 18 NPAI et demandes de renseignements négatives, soit 335.32 €,
- 4 PV perquisition et demandes de renseignements négative, soit 195.84 €,
- 11 personnes décédées et demandes de renseignement négative, soit 643.05 €,
- 25 RAR inférieur aux seuils de poursuites de 30 €, soit 396.87 €.

Soit un total de 10 653.60 € de 2014 à 2018.

M. Jean Louis POLETTI, maire de Saint-Michel-sur-Rhône fait le lien avec le fichier précédemment transmis par les services de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien relatif aux impayés. Il précise que certaines personnes ont les revenus pour payer leurs factures.

M. Gabriel ROUDON répond que l'ensemble des admissions en non-valeur proposé correspond à des procédures non abouties. Le percepteur à réaliser son travail de recouvrement.

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard espère également que le travail demandé aux communes a été utilisé.

M. Gabriel ROUDON répond par l'affirmative.

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer les créances en non-valeur et de prévoir les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare les créances en non-valeur et prévoit les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-06 : ENVIRONNEMENT - DÉCHETS MÉNAGERS - RAPPORT SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE (RPQS)

M. Gabriel ROUDON expose que conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'élimination des déchets doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ce rapport présente les indicateurs techniques, dont les tonnages collectés et traités, ainsi que les indicateurs financiers du service pour l'année 2018.

Il présente succinctement le RPQS. Un débat se lance.

M. Gabriel ROUDON précise que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien vient de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie à Pélussin, ainsi que la création d'une plateforme de déchets verts à Bessey. L'étude va mettre en évidence les besoins et objectifs à 10-15 ans.

Mme Brigitte BARBIER demande si la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sait quantifier les dépôts sauvages suites à la mise en place de la redevance incitative.

M. Georges BONNARD répond par la négative. Pour autant, les communes assurent le nettoyage des points tri. La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien met à disposition des communes des conteneurs pour la collecte et le traitement de ces dépôts sauvages. Ils sont alors pris en charge financièrement par la CCPR.

Mme Brigitte BARBIER demande de quel tonnage parle-t-on.

M. Georges BONNARD répond que ces éléments seront transmis prochainement.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de prendre acte de ce rapport. Celui-ci sera transmis également aux conseils municipaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-07 : ÉCONOMIE - AIDE A L'IMMOBILIER

M. Patrick MÉTRAL expose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a reçu une demande de subvention de la Société Coopérative Agricole Les Balcons du Mont Pilat dans le cadre du FEADER (Aide Europe).

Elle souhaite valider cette demande. Pour être recevable, chaque volet (matériel et immobilier) de demande d'aide Européenne doit avoir un cofinancement. Sur le volet immobilier et étant donné la loi NOTRe, l'EPCI doit intervenir même symboliquement, pour actionner les fonds Européens.

Le plan de financement est le suivant :

- volet matériel (précalibreuse + palettiseurs) : 764 103 €,
Aide publique possible : 305 641,20 € (40%)

Répartition :

- FEADER : 152 820,60 € (50 %),
- Région : 76 410,30 € (25 %),
- CD42 : 76 410,30 € (25 %).

- volet immobilier : coût de l'extension du bâtiment : 398 010,40 €.
Aide publique possible : 159 204,18 € (40%)

Répartition :

- o FEADER : 79 602,08 € (50%),
- o Part restant à financer entre région et CCPR : 79 602,08 € (50 %).

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer 5 000 € de subvention comme aide à l'immobilier à la société Coopérative Agricole Les Balcons du Mont Pilat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'aide à l'immobilier de 5 000 € à la société Coopérative Agricole Les Balcons du Mont Pilat et prévoit les crédits nécessaires au budget général.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-08 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Georges BONNARD expose que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est sollicitée pour l'attribution de subvention.

Le bureau propose une nouvelle session d'attribution :

Bénéficiaires	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Mission locale	8 605,00 €	8 597,50 €	8 597,50 €

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le versement de la subvention selon la répartition visée ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution de la subvention et prévoit les crédits nécessaires au budget général.

DÉLIBÉRATION N°19-10-09 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉCISIONS MODIFICATIVES - N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL - N°1 DU BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

M. Jacques BERLIOZ expose qu'il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2019.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- décalage dans le remboursement de l'emprunt THD : solde de l'emprunt THD encaissé en mai 2019, remboursé dès 2019 : incidence de 34 700 €. L'échéancier se termina une année plus tôt.
- régularisation dépenses/recettes pour le THD, suite à annulation trop versé THD en 2018 : opération nulle.

DM 2 budget général								
section	chapitre	compte	libellé	Service	BP 2019	DM 1	DM2	Total Budget 2019
ID	16	1641	emprunts en euros	fibre optique	373 200,00 €	0,00 €	24 300,00 €	397 500,00 €
ID	204	2041582	autres groupements bâtiments et installations	fibre optique	0,00 €	0,00 €	412 500,00 €	412 500,00 €
ID	21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	Vélo route	229 897,00 €	0,00 €	-24 300,00 €	205 597,00 €
								0,00 €
Total						0,00 €	412 500,00 €	
IR	204	2041582	autres groupements bâtiments et installations	fibre optique	0,00 €	0,00 €	412 500,00 €	412 500,00 €
IR								0,00 €
Total						0,00 €	412 500,00 €	
FD	66	66111	charges financières	fibre optique	105 500,00 €	0,00 €	1 100,00 €	106 600,00 €
FD	66	66112	ICNE	fibre optique	5 600,00 €	0,00 €	9 300,00 €	14 900,00 €
FD	022	022	Dépenses imprévues		26 093,79 €	0,00 €	-10 400,00 €	15 693,79 €
Total						0,00 €	10 400,00 €	

Il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2019.

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- admission en non-valeur de 2014 à 2018.

section	chapitre	compte	libellé	BP 2019	DM 1	Total Budget 2019
FD	65	6541	Admission en non-valeur	8 000,00 €	17 000,00 €	25 000,00 €
FD	68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	39 000,00 €	-17 000,00 €	22 000,00 €
Total				0,00 €		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les décisions modificatives au BP 2019.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-10 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INDEMNITÉ DU CONSEIL AU PERCEPTEUR

M. Georges BONNARD expose qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié. En contrepartie, le conseil communautaire a la possibilité de verser une indemnité de conseil au comptable public.

Celle-ci est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses des trois derniers exercices. Au taux de 100 %, le montant de l'indemnité est de 1 397.75 € brut pour l'année 2019.

Aussi, il est proposé au conseil d'attribuer, à M. BALMONT Laurent, Trésorier principal de Saint-Chamond, le bénéfice de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019, soit 1 397.75 € brut.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution à M. BALMONT Laurent, Trésorier principal de Saint-Chamond, le bénéfice de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2019, soit 1 397.75 € brut et prévoit les crédits nécessaires au budget général.

DÉLIBÉRATION N° 19-10-11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

M. Georges BONNARD expose que conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

En outre, ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires aux conseils municipaux en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de prendre acte de ce rapport.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2018.

M. Serge RAULT félicite Mme Armelle GHIBAUDO pour son travail lors de la réalisation du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

NOUVEAUX RECRUTEMENTS

M. Georges BONNARD informe le conseil communautaire des nouveaux recrutements :

- Lorêva ALAVIN remplaçante de Julie COQUART en tant que responsable du CinéPilat,
- Arthur BELLOT remplaçant de Lorêva ALAVIN en tant qu'agent médiateur au CinéPilat,
- Cédric GOUNON remplaçant de Michel RICHARD en tant qu'agent technique à la BDL,
- Martine FOVET pour les services urbanisme,
- Elliott FLEURY en contrat d'apprentissage à la BDL,
- Louis PANEL en contrat d'apprentissage à la BDL.

PROCHAINES RÉUNIONS

M. Georges BONNARD informe le conseil communautaire des prochaines dates de réunion :

- 06/01/2020 Bureau communautaire + vœux (ou vœux le 13/01/2020),
 - 20/01/2020 Conseil communautaire CCPR,
 - 27/01/2020 Bureau communautaire + commission Finances (DOB),
 - 10/02/2020 Conseil communautaire à Vérin,
 - 24/02/2020 Bureau communautaire (BP 2020),
 - 09/03/2020 Conseil communautaire CCPR.
-
- élections municipales 15 et 22/03/2020,
 - conseils municipaux réunis aux maximum le 29/03/2020,
 - conseil communautaire réuni au plus tard le 24/04/2020.

La date du conseil communautaire de renouvellement sera retenue ultérieurement.

La réunion du 04 novembre est annulée.

PRÉSENTATION MASCOTTE MIRETTE

M. Serge RAULT présente la mascotte Mirette. Celle-ci a été imaginée par l'office du tourisme de Pélussin, en collaboration avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et le Parc Naturel Régional du Pilat.

Elle est fabriquée à Bourg-Argental par Moomie alias Sophie Pauze. L'idée est de pouvoir faire la promotion touristique à travers ce nouvel objet de communication.

OFFICE DU TOURISME

M. Serge RAULT informe le conseil communautaire qu'une réunion a eu lieu à Bourg-Argental pour aborder le renouvellement de la convention avec l'office du tourisme (OT).

Un consensus a été trouvé en proposant un renouvellement de deux ans, le temps pour les nouveaux élus de définir la nouvelle stratégie touristique à mettre en place. Financièrement, les participations de chacun seront inchangées.

Egalement, l'OT va devoir faire face à plusieurs mouvements de personnels, une nouvelle organisation est à trouver.

SCOT

M. Charles ZILLIOX informe les délégués au SCOT des Rives du Rhône que la révision du SCOT sera proposée à l'approbation le 28 novembre prochain.

Il souhaite que chaque délégué ou son suppléant soit présent.

Information sur les décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Neuf décisions ont été prises depuis la dernière réunion.

Numéro de décision	Date de décision	Objet
2019-14	19/09/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A PELUSSIN
2019-15	24/09/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE A PELUSSIN
2019-16	27/09/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SUR L'ESPACE DETENTE
2019-17	01/10/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SUR L'ESPACE DETENTE
2019-18	01/10/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SUR L'ESPACE DETENTE
2019-19	01/10/2019	DECISION PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS SUR L'ESPACE DETENTE
2019-20	01/10/2019	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE, DANS LE CADRE DU PLH2 2018-2024 _ 2AC7-19-006 – 3 CHEMIN DES VIGNES A CHAVANAY
2019-21	01/10/2019	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE, DANS LE CADRE DU PLH2 2018-2024 _ 2AC7-19-007 – 58 CHEMIN DU RUISSEAU - CHORON A SAINT-APPOLINARD
2019-22	01/10/2019	DECISION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE, DANS LE CADRE DU PLH2 2018-2024 _ 2AC7-19-008 – 500 ROUTE DE PONTIN A SAINT-APPOLINARD

Lieu et date du prochain conseil communautaire :

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 21 octobre 2019	18h00	Saint-Pierre-de-Bœuf
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Développement Économique	jeudi 24 octobre 2019	18h00	Maison des Services
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 30 octobre 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 4 novembre 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 4 novembre 2019	19h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Communication	jeudi 7 novembre 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 18 novembre 2019	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 25 novembre 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 27 novembre 2019	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 9 décembre 2019	18h00	Véranne
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 6 janvier 2020	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 15 janvier 2020	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 20 janvier 2020	18h00	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 19 février 2020	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau + Commission Finances (DOB)	lundi 27 janvier 2020	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 10 février 2020	18h00	à Vérin
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau (BP 2020)	lundi 24 février 2020	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 9 mars 2020	18h00	Salle du Conseil

23/10/2019

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 18 novembre 2019 à 18 heures à Pélussin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance
Valérie PEYSSELON